



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS
Section CAVAC

Compte rendu du 2^{ème} RDV NAO 2020 CFDT UES CAVAC.

Rencontre du mardi 12 mai 2020.

Après ce 2^{ème} RDV, la CFDT est toujours dans l'attente !

1. Info 2^{ème} RDV de Jacques BOURGEAIS et d'Isabelle JASLET

Après différents échanges sur la rentrée d'hier, la possibilité pour les salariés du siège d'avoir deux masques s'ils en font la demande (gestion transports collectifs), Jacques BOURGEAIS a rappelé sa proposition (voir annexe) et reste sur sa volonté de ne pas faire une augmentation générale.

2. Nouvelle proposition CFDT.

Nous avons évoqué que c'était à la direction de faire des propositions. Ils avaient commencé avec leurs primes. Nous avons fait notre proposition d'augmentation à 2 % + Prime COVID-19. La direction a considéré que le mail du 7 mai était pour eux une réponse à nos propositions.

Prise de parole de la CFDT.

Nous sommes toujours extrêmement déçus de la position du gel des salaires prévu par la CAVAC. Que vous envisagiez le versement d'une prime, notamment au titre de la crise COVID-19 c'est tout à fait légitime et nécessaire. Nous en avions fait la demande fin mars. Que cette dernière soit payée par les salariés au travers d'un gel de leur rémunération comme l'an dernier. **Sur ce fait, il n'est pas question en 2020 d'avoir la caution morale de la CFDT.**

Pour rappel, la CFDT n'a mis aucune barrière dans le fonctionnement de la CAVAC. Nous avons donné à chaque fois des avis favorables, avec les réserves nécessaires, sur les 72 heures de dérogations horaires pour la collecte d'été 2020, sur les ouvertures exceptionnelles des magasins, ... Ce sont parfois les responsables qui demandent mais bien les simples salariés qui vont faire le boulot en saison ou les jours fériés et dimanches (« volontariat »).

La vision d'une rémunération via des primes est une gestion à court terme qui affecte les rémunérations à moyens et long terme. Qu'est ce qui se passe lorsque l'on tombe malade ? A la retraite, ... Surtout que vous envisagez de surcroître les primes aux personnes absentes.

On vante le système français (assurance maladie, chômage, retraite, ...), mais on fait tout pour contourner les règles (exonération de charges sur les heures sup, prime PEPA, Prime COVID-19).

**SECTION CFDT UES CAVAC
12, Boulevard REAUMUR BP 27 85001 LA ROCHE SUR YON CEDEX**

Pour plus d'information, contactez-nous !

cfdt.cavac@gmail.com

Nous avons fait nos propres calculs. **Nous n'arrivons pas aux même que les vôtres et surtout loin des 1 000 € potentiels affichés. En net ce sont entre 200 € et 700 € au mieux que vont toucher les salariés CAVAC.**

Nous n'acceptons pas un nouveau gel des salaires cette année, car si admettons pour cette année 2020 l'**inflation** est moindre, **nous étions à plus de 1 % l'an dernier**. Nombreuses entreprises ont consenties des augmentations l'an dernier et cette année. Entre 1.5 et 2 % en 2019 et entre 1 et 1.4 % pour 2020.

On vous rappel et vous l'avez confirmé que **l'exercice CAVAC 2019/2020 sera bon**. Nous ne sommes pas tout à fait d'accord sur le pessimisme affiché pour l'exercice suivant. A chaque fois nous y avons droit mais c'est le propre de chaque nouvel exercice. Nous ne pouvons pas tout savoir par anticipation.

Commentaires Prime COVID-19 :

En ce qui concerne la prime COVID-19, les absences n'ont pas toujours été choisies. Certains salariés auraient préféré venir au travail. Les personnes à qui on a demandé de prendre leur modules notamment 1 ils perdent leurs heures sup, leurs primes d'assiduités et en plus ils pourraient être lésés par les primes liées au COVID-19.

Mais sur le principe, la CFDT est d'accord pour le versement tel que prévu. On avait demandé 20 €, vous proposez 13.50 €. Nous prenons acte.

Commentaires Prime PEPA :

Signature CFDT sous conditions :

Nous avons déjà évoqué notre déception l'an dernier sur le fait de votre décision de ne pas opter pour un versement intégral à toutes et tous. **Ce sont souvent les contrats précaires ou multiples qui ont droit à rien** (femmes de ménage, salariés multi-employeurs). **On en conclu que la CAVAC ne fait aucun cadeau aux salariés précaires.**

Nous sommes d'accord sur le principe de prendre l'ancienneté. C'est-à-dire, si l'on prend la période de l'exercice en cours 2019/2020, pour toutes les personnes qui sont arrivées en cours d'exercice reçoivent le prorata de leur présence.

Par contre, nous refusons, pour la CFDT, de signer un accord qui exclurait les salariés en suspension de contrat sur l'exercice pour différentes raisons (arrêts, arrêts maladie, CT, ...).

Nouvelle proposition N° 2 : CFDT NAO 2020

On fait un pas en votre direction.

Validation de la prime COVID-19, telle que décidée par la CAVAC.

En ce qui concerne la **PEPA**, nous proposons le **versement de 50 %** de ce que vous proposez.

Nous demandons une augmentation générale des salaires de 1,33 % sur les 2 valeurs en lieu et place des 2 % initiaux.

P2 CFDT			Commentaires
Prime Covid-19 :	499.50 €	297 000 €	Concerne que 50% des effectifs.
PEPA 50 %	250 €	297 500 €	
Augmentation de 1.33 % des 2 V		675 305 €	brut après charges patronales. Affecté sur l'exercice suivant.
Total brut :		1 269 805 €	Coût CAVAC après calcul des charges mais avant intérressement.
Total net salarié :		847 648 €	712 € net en moyenne et après retrait perte « d'intérressement ».

3. 1^{ère} suspension de séance de la part de la direction.

Après une longue suspension de séance, où la direction a quitté la salle, Jacques BOURGEAIS évoque la possibilité de neutraliser l'effet sur l'intéressement mais nous informe qu'il n'irait pas jusqu'à notre proposition d'augmentation de salaire. Il demande à nous revoir la semaine prochaine pour un 3^{ème} rendez-vous.

4. 2^{ème} suspension de séance demandée par la CFDT.

Voyant qu'il serait compliqué mardi prochain de faire une unième proposition les membres de la délégation CFDT ont décidé d'afficher directement la proposition de retrait CFDT. Dernière proposition qui permettrait à la direction d'avoir le soutien de la CFDT.

Position de retrait CFDT NAO 2020.

Suite à vos retours, nous avions des difficultés à déterminer une réelle préférence entre le + 1% et les + 5 pts. Nous avons décidé de proposer à la direction les deux solutions au choix.

Position de retrait 1 : Salaire + 1 % sur les 2 valeurs + COVID-19, mais + 50 % de la PEPA

PR 1 CFDT			Commentaires
Prime Covid-19 :	499.50 €	297 000 €	Concerne que 50% des effectifs.
PEPA 50 %	250 €	297 500 €	
Augmentation de 1.00 % des 2 valeurs de point.		507 748 €	Valeur en brut après calcul des charges patronales. Affecté sur l'exercice suivant.
Total brut :		1 102 248 €	Coût CAVAC après calcul des charges mais avant intéressement.
Total net salarié :		760 488 €	639 € net en moyenne et après retrait de la perte potentielle d'intéressement.

Ou

Position de retrait 2 : + 5 pts socle pour tous les salariés + Covid, mais + 50 % de la PEPA

PR 2 CFDT			Commentaires
Prime Covid-19 :	499.50 €	297 000 €	Attention ne concerne que 50% des effectifs et sera partielle pour beaucoup.
PEPA 50 %	250 €	297 500 €	
Augmentation de + 5 points CAVAC		590 685 €	Valeur en brut après calcul des charges patronales. Affecté sur l'exercice suivant.
Total brut :		1 185 185 €	Coût CAVAC après calcul des charges.
Total net salarié :		803 262 €	675 € net en moyenne et après retrait de la perte potentielle d'intéressement.

Pour plus d'information, contactez-nous !
cfdt.cavac@gmail.com

Avec une augmentation de 5 pts, cela permet de faire une répartition égale de l'augmentation et donc d'augmenter plus en pourcentage les bas salaires. Attention nous exigeons le versement des 5 pts à tous les salariés.

Pour la prime PEPA, pour répondre aux objections d'Isabelle JASLET sur le temps de présence nous avons demandé le versement intégral pour toutes les personnes ayant au moins 6 mois de présence effective dans l'entreprise sur les 12 derniers mois.

Nous avons rappelé les autres demandes suivantes :

Calcul de la prime d'assiduité en gestion trimestrielle et non plus annuelle : En effet, la crise Covid-19 demande aux salariés de rester chez eux en cas de suspicion de COVID, mais pas facile de se mettre en arrêt si cela fait perdre les 62.5 pts de prime. L'objectif serait de passer à 20 pts par trimestre et par une dégressivité de 1/4ème de jour.

Voir suspendre le calcul durant la période COVID-19.

Demande de la mise en place d'une prime d'assiduité chez VSN.

Soldes de modulation juin 2020. On attend les soldes au début juin.

Messages passés :

Salariés de la filiale Berton : Les collègues s'inquiètent de ne pas avoir de RDV pour leur changement d'affectation et lieu de travail. Vont-ils passer CAVAC ?

5. Prochain RDV NAO 2020

Rendez-vous pris le mardi 19 mai à 14h30.

Annexe :

Mail de la direction suite au 1^{er} RDV :

De : BOURGEAIS Jacques

Envoyé : jeudi 7 mai 2020 09:13

À : LAUNAY Pascal <p.launay@cavac.fr>; GANNE Dominique <d.ganne@cavac.fr>; GRAISARD Valerie <v.graisard@cavac.fr>; CHARIE Jacky <j.charie@cavac.fr>; AUGIZEAU Francis <f.augizeau@cavac.fr>; BONNIN Jean-christophe <jc.bonnin@cavac.fr>; LARDIERE Nicolas <n.lardiere@cavac.fr>; BABIN Chantal <cdsa.c.babin@cavac.fr>; PRZYBYLSKI Yannick <y.przybylski@vsn-negoce.fr>

Cc : JASLET Isabelle <i.jaslet@cavac.fr>

Objet : Suite à notre première réunion de NAO de mardi

Bonjour,

Nous faisons suite à notre premier échange en réunion de Délégués Syndicaux de mardi après-midi, en matière de NAO.

Nous vous rappelons quelle est notre position.

Le contexte :

- 1/ Nous souhaitons à nouveau recourir à l'effet de levier du dispositif « MACRON ».
- 2/ L'inflation qui ressortait sur un an à + 0,4 % hors tabac à fin mars est annoncée avec 0,3 % de moins à fin avril sur un an (l'énergie ayant poursuivi son décrochage). Et donc nous devrions être **pas loin de zéro sur un an à fin avril (*a priori +0,1 % ; après un + 0,6 % l'année d'avant*)**.

Nous sommes donc sur une période avec un très faible niveau d'inflation.

3/ L'exercice CAVAC 19-20 se présente bien et on ne va pas s'en plaindre. Nous sommes donc sereins par rapport aux intéressements de fin d'année qui devraient logiquement être supérieurs à l'an dernier.

4/ La campagne 20-21 se présente avec davantage d'inconnues (climatologie et effets induits par la crise économique et sanitaire sur toutes les filières animales avec les conséquences potentielles sur la santé des agriculteurs).

Au cas particulier de la période de confinement

- 1/ CAVAC a joué le jeu du maintien de salaire pendant le confinement. Peu d'entreprises l'ont fait.
- 2/ Il est clair que certains salariés ont été plus exposés que d'autres car contraints de devoir être sur leur poste de travail au contact répété de clients et/ou de collègues.

⇒ **Forts de tous ces constats, nous avons proposé deux primes :**

A/ Pour tout le monde (*avec toutefois une limite d'éligibilité aux salaires inférieurs à 3 fois le plafond Sécu*), une prime (la **prime de pouvoir d'achat**) de **500 € base temps plein comme l'an dernier**.

A titre purement informatif pour l'an passé, la prime pouvoir d'achat avait bénéficié sur l'UES + Nutrivendée et Antigny Nutrition à 1104 salariés avec 450 € en moyenne attribués sur les 500 €. 703 personnes avaient obtenu 500 €. 401 ont obtenu moins de 500€ (en moyenne 366 €). Sur les 1104, le salaire moyen ressort à 27 464 € brut annuel (environ 22 K€ de salaire net).

B/ Une prime additionnelle dite « prime présentielle période confinement » pouvant aller également jusqu'à **500 € base temps plein**, pour les salariés (autres que les cadres et AM itinérants) qui étaient sur leur poste de travail pendant les 7 semaines de confinement : les usines, les chauffeurs, les silos, les ARC, les Gamm Vert, les inséminatrices...

Le calcul serait fait à la journée effectivement travaillée. Sur la base de 13,50 € par jour travaillé.

Et les personnes en télétravail qui auront donné un coup de main sur d'autres activités durant la période, seront indemnisées également sur ces journées-là.

Ainsi un salarié répondant aux critères de cette prime présentielle et qui aurait été présent sur toute la période de confinement à son poste de travail, pourra prétendre à 1.000 € de prime au total (500 € de prime pouvoir d'achat + 500 € de prime présentielle période confinement). Ce qui représente quand même, pas loin de 80 % d'un mois de salaire minimum Cavac.

Nous avons bien compris que la prime pouvoir d'achat qui s'inscrit par ailleurs dans un contexte de non-revalorisation générale des valeurs de points au 1^{er} juillet 2020, compte-tenu du contexte général et de l'absence d'inflation, ne répondait pas à vos attentes.

Pour plus d'information, contactez-nous !

cfdt.cavac@gmail.com

Il faut néanmoins bien avoir en tête qu'une revalorisation de la valeur du point cette année n'aurait pu être que très très modeste (*compte-tenu du niveau très bas de l'inflation*). Et elle n'aurait représenté que très peu de chose au mois le mois, pour les salariés. A fortiori pour les bas salaires.

Là où la prime de pouvoir d'achat représente une somme très significative. Et a fortiori si on la complète de la prime liée au contexte sanitaire.

Notre 270 premiers points sur 13 mois fait 16 K€ nets... 1 000 € sur 16 K€ nets, c'est 6,25%...

Nous imaginons assez mal que les salariés puissent contester le rôle des Délégués Syndicaux si vous mettez demain en avant auprès d'eux, ces primes, comme étant le fruit d'une négociation conduite avec la Direction.

D'ailleurs nous restons dans un état d'esprit de négociation (certes très encadré) mais de négociation quand même, s'agissant de bien définir entre nous les contours de ces deux primes.

Nous avons également pris note du souhait d'ajustement de la prime d'assiduité afin de la rendre moins « sévère » (le fait de perdre actuellement la prime sur l'année complète en cas d'absence maladie). De cela nous sommes également prêts à discuter.

En espérant parvenir à un accord. Nous en reparlerons mardi.

Cordialement

Jacques BOURGEAIS